



ASSOCIATION
Marguerite SINCLAIR

SESSAD DEFIS

Livret d'accueil

*« Le plus grand bien que nous
puissions faire aux autres n'est
pas de leur communiquer notre
richesse, mais de leur révéler la
leur. »*

Daniel Grégoire

Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
25, rue de Dornach 68120 Pfastatt
Tél : 03 89 32 72 60 – Fax : 03 89 32 72 61
Courriel : sessad-defis@sinclair.asso.fr

Emetteur : F. CHENAL	Création le :	Mise à jour :	Page :
Validé par le CA le :	Validé par le CVS le :	Présentation au CE le :	

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION MARGUERITE SINCLAIR

L'association Marguerite SINCLAIR a été fondée en 1960 avec la création de l'Institut Médico-Pédagogique et Professionnel qui avait pour but d'aider les jeunes adolescentes handicapées mentales à accéder à l'emploi.

Prenant en compte d'autres besoins, l'association a su également créer d'autres structures de manière à répondre à la diversité des situations rencontrées :

- Création d'un C.A.T et d'un foyer d'hébergement
- Création d'un atelier protégé sous l'égide d'une autre association « Les ateliers SINCLAIR »
- Création d'I.C.A SINCLAIR, organisme de formation spécialisé pour les jeunes sortant de l'IMPRO ou d'autres structures type SEGPA, Missions Locales.
- Création d'un S.A.V.S. (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) et d'un lieu d'accueil pour l'appui à la parentalité : « CAPUCINE »
- Création d'un S.A.V.E. (Service d'Accompagnement vers l'Emploi) pour des personnes souffrant de handicap ou de maladie psychique.
- Création d'un S.E.S.S.A.D (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)
- Création du S.A.S.P. (Service d'Accompagnement et de soutien à la Parentalité)

L'association Marguerite Sinclair est affiliée à la Fédération de Charité Caritas Alsace. Elle est présidée par Monsieur François BUSCH et dirigée par Monsieur François EICHHOLTZER.



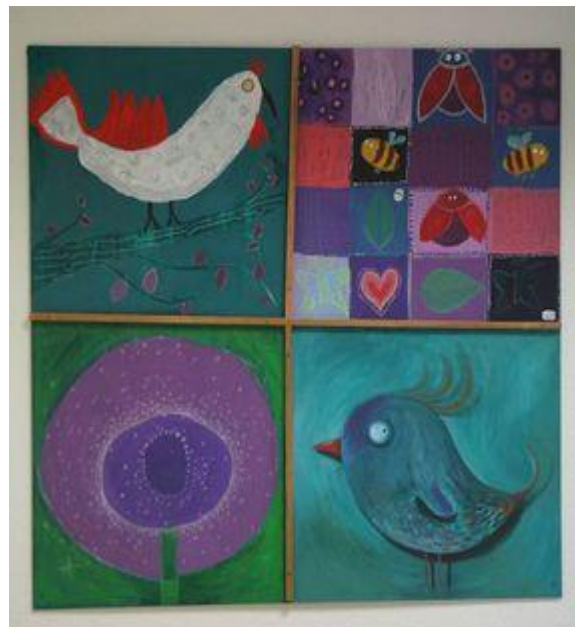
Les valeurs associatives

L'objectif de l'association est de créer les conditions permettant un développement harmonieux des personnes qu'elle accompagne dans toutes les dimensions de leur vie sociale, professionnelle et spirituelle. Ses valeurs éthiques, faites de tolérance, du respect des diversités et des différences de chacun, constituent une base qui permet aux personnes accueillies d'acquérir des compétences sociales et professionnelles dans la perspective d'une insertion citoyenne réussie.

Les textes de références de l'action de l'association Marguerite SINCLAIR :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

- La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002
- Les articles D312-11 à D 312-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles CASF (anciennement annexes XXIV)
- La loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005
- Le décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005, relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap
- Le décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements



PRESENTATION DU SESSAD DEFIS

AGREMENT :

Le SESSAD DEFIS a un agrément de 39 places pour des élèves de 11 à 20 ans ayant une déficience intellectuelle légère ou moyenne avec ou sans troubles associés, scolarisés en milieu ordinaire.

MISSIONS :

Le SESSAD DEFIS a comme objectif de soutenir et développer l'intégration scolaire, sociale et professionnelle du bénéficiaire en lui proposant un accompagnement pluridisciplinaire permettant :

- d'œuvrer au développement des potentialités affectives, cognitives et psychomotrices du bénéficiaire ;
- de favoriser l'accès à l'autonomie en vue d'une insertion sociale et professionnelle la plus large possible et la plus adaptée ;
- de conseiller et d'accompagner la famille et son entourage afin de prévenir tout risque d'exclusion ;
- de favoriser l'inclusion scolaire en milieu ordinaire et travailler à une orientation adaptée ;
- de créer et de coordonner des actions partenariales dans un réseau d'acteurs multiples.

ORIENTATION ET DUREE DE LA PRISE EN CHARGE :

La prise en charge est notifiée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui en détermine la durée.

MODALITES DE LA PRISE EN CHARGE :

Dès réception de la notification et dans la mesure des places disponibles, une première rencontre est proposée au jeune et à sa famille afin d'expliquer les missions et le fonctionnement du service. La famille est amenée à exprimer, la raison de la demande de prise en charge, la situation actuelle du bénéficiaire, ainsi que les attentes de chacun.

Suite à ce premier rendez-vous, s'engage une période dite « d'observation et d'évaluation » de 3 à 6 mois nécessaire pour définir les prestations les plus adaptées au bénéficiaire. A la fin de cette période, une réunion permet à l'équipe, de transmettre au bénéficiaire et à ses parents les éléments recueillis et les prestations retenues. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement est alors déterminé, en concertation avec le bénéficiaire et sa famille. Une réunion « bilan-ajustement » où se rencontrent le bénéficiaire, la famille et les professionnels, est proposée par année scolaire.

L'accompagnement proposé par le SESSAD DEFIS est pris en charge par l'assurance maladie dans le cadre d'une dotation globale.

PRESTATIONS PROPOSEES :

L'ensemble des prestations proposées par le SESSAD est entièrement financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin sous la forme d'une dotation globale.

Ne sont pas pris en charge : les soins occasionnés par des affections autres que les motifs pour lesquels le jeune est notifié par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Prestations individuelles :

- Accompagnement éducatif et social
- Accompagnement scolaire
- Accompagnement professionnel
- Suivi psychologique
- Psychomotricité
- Orthophonie
- Soutien à la parentalité
- Soutien aux enseignants

Prestations collectives :

- Ateliers pédagogiques de groupe (danse, théâtre, boxe, cuisine, etc.)
- Ateliers de socialisation (courses au supermarché, visites culturelles, vidéo, atelier, etc.)
- Atelier d'habiletés sociales (jeux de rôles, photo langage,...)
- Relaxation
- Groupes de parole et soirées-débats pour les parents, atelier d'écriture...
- Activités parents-enfant (sorties culturelles et loisirs,...)

ORGANISATION :

Le SESSAD DEFIS comprend deux unités :

- **Appuis :** L'accompagnement s'adresse à des jeunes scolarisés dans tous types d'établissements scolaires.
- **Etapes 68 :** L'accompagnement proposé s'adresse à des jeunes scolarisés en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) dans le cadre d'une convention spécifique avec l'éducation nationale et le collège de Lutterbach.

EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

L'expression et la participation des usagers se font sous forme de groupes de parole et d'enquêtes de satisfaction. Des représentants des usagers et des parents ont la possibilité de participer au Conseil de la Vie Sociale.

L'accès au dossier personnel se fait après une demande écrite du jeune et de son représentant légal auprès du directeur du service. Le dossier est communiqué par le directeur ou le chef de service.

La communication des documents peut s'effectuer avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

CADRE INSTITUTIONNEL :

Les lieux :

Les séances s'accomplissent dans les locaux du service, en milieu scolaire, au domicile ou tout lieu de vie du bénéficiaire, pendant ou en dehors des temps scolaires.

Le personnel :

L'équipe pluridisciplinaire couvre plusieurs champs d'intervention : éducatif, pédagogique, thérapeutique et médical.

Elle est composée d'un directeur, d'une chef de service, d'une secrétaire, d'éducateurs spécialisés, d'une rééducatrice scolaire, de deux psychologues, d'une intervenante au soutien à la parentalité, d'un psychiatre et d'une infirmière.

**ORGANIGRAMME SESSAD MARGUERITE SINCLAIR
01/01/ 2015**

DIRECTEUR GENERAL :
François EICHHOLTZER

DIRECTEUR :
Frédéric CHENAL

CHEF DE SERVICE :
1 personne - ETP 1

**SERVICE
PARAMEDICAL**
Psychologues :
2 personnes – ETP 0,97

PARENTALITE
Infirmière :
1 personne – ETP 0,23

SERVICE EDUCATIF
Educateur spécialisé :
1 personne – ETP 1
Intervenants socio-éducatifs:
4 personnes– ETP 2,70

**SERVICE
ADMINISTRATIF**
2 personnes – ETP 0,95

<i>Emetteur : F. CHENAL</i>	<i>Création le :</i>	<i>Mise à jour :</i>	<i>Page :</i>
<i>Validé par le CA le :</i>	<i>Validé par le CVS le :</i>	<i>Présentation au CE le :</i>	

L'équipe est complétée par des prestataires extérieurs : orthophonistes, psychomotricien, intervenants éducatifs.

Ouverture du service :

Le service est ouvert 39 semaines par an. Le calendrier est défini pour chaque année scolaire.

Contacts :

Adresse : Association Marguerite Sinclair
SESSAD DEFIS
25, rue de Dornach
68120 PFASTATT

Téléphone : **03 89 32 72 60**
Le service peut être contacté :
du lundi au jeudi de **8h00 à 12h00** et de **13h00 à 16h00**
le vendredi de **8h00 à 12h00**.

Courriel : **sessad-defis@sinclair.asso.fr**

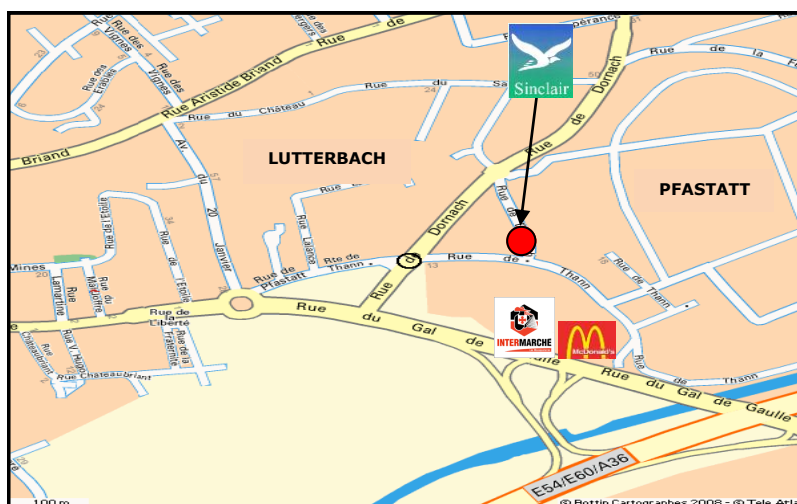
ZONES D'INTERVENTION :

Territoires d'organisation médico-sociale en faveur des personnes handicapées du Haut-Rhin, principalement : région mulhousienne, bassin potassique, vallée de Thann, Sundgau...

PLAN D'ACCES ET TRANSPORT :



Le SESSAD DEFIS est situé 25 rue de Dornach à Pfastatt.



Au dessus de la
Pharmacie
« A la Cotonnade »

Les locaux du SESSAD sont accessibles :

- en Bus SOLEA : ligne n°17 arrêt « Lalance »,

Emetteur : F. CHENAL	Création le :	Mise à jour :	Page :
Validé par le CA le :	Validé par le CVS le :	Présentation au CE le :	

ligne n°50 arrêt « Cotonnade »,

- ou par le TRAM ligne n°3.

ASSURANCE :

Le service est assuré en responsabilité civile auprès de la Mutuelle Saint-Christophe N°3727329104.

Annexe 1 :

PERSONNE QUALIFIEE

La personne qualifiée nommée dans le département du Haut-Rhin est :

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Mail	Secteur
THOMAS	Denis	66, avenue Robert Schuman 68100 MULHOUSE	06 07 95 01 60	denis.thomas21@orange.fr	Adultes enfants handicapés

Afin de coordonner les missions des personnes qualifiées avec celles de la DDASS et du Conseil Général, des référents ont été désignés :

- Pour le Conseil Général : Dr MAGNIN (03.89.3068.71)
- Pour la DDCSPP : Mme GUILLARD (03.89.24.81.89)

Ces référents sont à la disposition des personnes qualifiées, pour tous renseignements dont elles pourraient avoir besoin.

